



JOHN DEERE

RENSEIGNEMENTS SUR LA PROMESSE JOHN DEERE POUR L'ÉQUIPEMENT RÉSIDENTIEL DU 1^{er} OCTOBRE 2021 AU 30 SEPTEMBRE 2022 (Canada seulement)

La Promesse John Deere stipule que :

« Si vous n'êtes pas satisfait de votre nouvel achat, vous pouvez rapporter le produit chez votre concessionnaire pour le faire réparer, l'échanger ou vous faire rembourser. »

Les dispositions de la Promesse John Deere sont comme suit :

1. La Promesse John Deere s'applique durant les 30 premiers jours où l'acheteur au détail initial est en la possession des machines suivantes :

- Tondeuses à main résidentielles
- Tracteurs de pelouse
- Tracteurs d'entretien des pelouses et des jardins
- Tondeuses résidentielles EZtrak™
- Tondeuses résidentielles ZTrak™

1.1 Produits couverts :

- A. Pour les achats effectués entre le 1^{er} octobre 2021 et le 31 mai 2022, la période de 30 jours de la Promesse John Deere ne commence qu'au début de l'utilisation par le propriétaire, ou le 1^{er} juin 2022, selon la première éventualité.
- B. Pour les achats effectués entre le 1^{er} juin 2022 et le 30 septembre 2022, la période de 30 jours de la Promesse John Deere commence à la date de la vente au détail à l'acheteur initial.

2. La Promesse John Deere ne s'applique qu'aux produits utilisés à des fins résidentielles. La Promesse John Deere ne s'applique pas aux produits utilisés à des fins commerciales.

3. La Promesse John Deere est nulle et non avenue si le produit a été endommagé à la suite d'un abus ou d'une négligence.

4. La Promesse John Deere ne s'applique qu'aux produits achetés auprès d'un concessionnaire John Deere agréé. Elle ne s'applique pas aux produits achetés dans les magasins The Home Depot, Lowes ou RONA, qui ont leurs propres politiques en matière de retours.

5. La Promesse John Deere n'est applicable que si l'acheteur au détail initial retourne le produit à l'entreprise qui le lui a vendu.

6. Les dispositions de la garantie pour l'équipement utilitaire et d'entretien des gazons neuf John Deere en vigueur au moment de la vente au détail à l'acheteur initial s'appliquent également.

En vigueur le 1^{er} octobre 2021